

# LE PETIT MÉTROPOLITAIN

#51  
JANVIER  
2021

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



p.08

## DOSSIER

Le mode de gestion en régie publique de l'eau :  
une ambition au service du bien commun

p.15

## EN PERSONNE :

Lutter contre le décrochage scolaire

p.18

## REGARDS CROISÉS :

Au cœur des ouvrages d'art



Retrouvez le Petit métropolitain sur [comete.grandlyon.fr](http://comete.grandlyon.fr)

**GRANDLYON**  
la métropole

#51  
JANVIER  
2021



- Béatrice Bouterin, responsable de l'unité qualité de service et adjointe au responsable du service
- Franck Braux, responsable de l'unité gestion du patrimoine
- Frédéric Peillon, responsable du service pilotage eau potable et défense extérieure contre l'incendie
- Sabrina Selmi, cheffe de projet qualité de service
- Elodie Renouf, responsable de l'unité stratégie et gestion de la ressource

04

**ACTUS**

07

**D'HIER À AUJOURD'HUI**

Les temps de l'eau : quelques épisodes d'une aventure qui se poursuit

08

**DOSSIER**

Le mode de gestion en régie publique de l'eau : une ambition au service du bien commun

15

**EN PERSONNE**

Lutter contre le décrochage scolaire

16

**EN ACTION**

Des mesures d'urgence pour mieux accompagner les plus vulnérables

18

**REGARDS CROISÉS**

Au cœur des ouvrages d'art

20

**POINT D'INTERROGATION**

Le sexisme ordinaire, c'est quoi ?

21

**LES ASSOS**

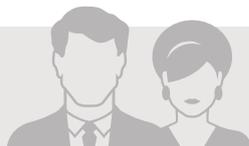
22

**EXPRESSIONS SYNDICALES**

24

**TEMPS FORTS**

# RÉFÉRENTS

**Direction Générale des Services****Direction Ressources urbain et environnement :**

Écologie : Cécile Bracco

Gestion des déchets nettoyage : Ingrid Mourier

Eau : Blandine Lubineau

Énergie-développement durable : Vèrène Saint-André

Voirie-végétal : Mariya Beltramelli

**Direction Prospective et dialogue public :**

Léna Palenius

**Délégation Développement responsable**

Direction Valorisation territoriale &amp; relations internationales :

Anne-Laure Beaudoin

Direction Innovation numérique &amp; systèmes d'information :

Julien Veaux

**Délégation Solidarités, habitat et éducation**

Marine Mayans

Madeleine Aufrand

**Délégation Ressources humaines et moyens généraux**

Ressources humaines :

Bénédicte Mouton

Patrimoine et moyens généraux : Aurélie Giron

Service Documentation :

Cécile Ducharne

**Comité social du personnel**

Alix Lobato

Camélia Gnanzou

**DVMAP - SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERNE - HÔTEL DE MÉTROPOLE**

20, rue du Lac, CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél. 04 26 99 37 87

[cbarbier@grandlyon.com](mailto:cbarbier@grandlyon.com)**Directrice de la publication**

Anne Jestin

**Rédactrice en chef**

Dominique Yoyo

**Coordination et rédaction**

Christian Barbier / Jennifer Schies

Véronique Riffault

**Crédit photos**

Eric Soudan / Anne Thomé

Thierry Fournier / Jérémy Cuenin / Aurélie Giron

**Conception maquette**

In Média Res

**Réalisation**

Atelier Grève-Viallon

**Impression**

OTT imprimeurs





Nous vous présentons nos vœux les plus chaleureux pour 2021. Après de trop longs mois marqués par la crise sanitaire, nous souhaitons que cette année soit, pour chacune et chacun, synonyme de santé, de joie, de réussite et d'épanouissement.

Pour notre collectivité, elle sera riche de nombreux projets. Le vote, en janvier, du budget et de la programmation pluriannuelle des investissements donnera les grandes lignes du plan de mandat et avec lui, du cadre de travail de notre administration pour les six prochaines années.

Qu'il s'agisse de la régie publique de l'eau, de la végétalisation de notre métropole, des aménagements urbains favorisant les mobilités douces, des opérations de rénovation du bâti, de l'encadrement des loyers, de la création du revenu de solidarité pour les jeunes, du travail mené pour accompagner les changements de comportement ou du déploiement du schéma de promotion des achats responsables, chaque nouvelle politique publique portée par l'exécutif sera mise en œuvre grâce à vos expertises et votre engagement quotidien.

Sur tous ces sujets, comme sur l'ensemble des projets de cette mandature, nous veillerons à être toujours au plus près des attentes des usagers et des spécificités des territoires.

Notre équipe est consciente de sa responsabilité dans le déploiement de ce programme ambitieux. C'est par la transversalité et par l'entraide que nous serons plus performants ensemble, pour plus de lisibilité dans nos actions et pour un service public encore meilleur demain.

Très belle année à toutes et à tous.

L'équipe de direction générale



## LA TARTE ZÉRO DÉCHET PASSE À LA TÉLÉ

Sébastien Chiari travaille à la Métropole depuis 2001. Il est gestionnaire d'une plateforme de tri à Pierre-Bénite (NETSO). En ce lieu, sont stockés, dans des bennes, tous les déchets ramassés sur la voie publique par les équipes du nettoyage. Sébastien travaille chaque matin de 6h à 13h. Il est donc libre de son temps tous les après-midi, un temps qu'il met à profit pour s'adonner à sa passion : la cuisine et plus particulièrement la pâtisserie qu'il pratique depuis sa prime jeunesse. En 2012, il s'est présenté au casting de la première émission de télé-réalité pâtissière lancée en France par l'Aveyronnais Cyril Lignac et diffusée sur M6. C'est ainsi qu'il a été retenu pour participer à la première saison

du Meilleur pâtissier où il est allé jusqu'en finale et a terminé second du concours. Cette année, la production l'a rappelé en juillet pour participer à Gâteau sur commande, une émission de seconde partie de soirée, qui oppose deux candidats de toutes les saisons dans un « battle » sur un thème imposé. Sébastien a accepté de participer à cette émission parce que le défi était proposé par l'association lyonnaise de la clinique du Val d'Ouest « Les petits doudous » qui vient en aide aux enfants hospitalisés. Une bonne occasion pour en faire la promotion. Et le hasard a fait que le défi en question était de réaliser une tarte aux pommes zéro déchet... Amusant quand on est gestionnaire d'une plateforme



de tri ! Sébastien s'est hélas incliné devant Valériane (vainqueur de la saison 7). L'émission présentée par Julia Vignali a été diffusée le 18 novembre dernier.

## Dans la Métropole, en covoiturage, on dépasse les autos

Depuis le 21 décembre dernier, la Métropole a mis en service ses premières voies de covoiturage. À l'instar du gestionnaire autoroutier AREA, pilote en la matière depuis septembre sur l'A48, à l'entrée de Grenoble, notre collectivité promeut la fluidité de circulation aux automobilistes partageurs via le slogan trouvé par la direction de la Communication externe et de l'Information : « *Le meilleur moyen d'être seul sur la route, c'est d'être à plusieurs* ». L'artisan de cette démarche novatrice visant à lutter contre la pollution automobile, se nomme Fabien Tshiteya, chef de projet mobilités, direction Voirie, végétal, nettoyage. L'opération concerne 16 kilomètres. Il s'agit de deux portions de 4 kilomètres aménagées dans les deux sens. L'une sur la M6 entre l'échangeur de la garde (Dardilly, sortie n°33) et celui du Valvert (Tassin-la-Demi-Lune, sortie n°36) ; et l'autre sur la M7 entre l'A450 et le musée des Confluences. Un losange surplombant la voie de gauche informe les automobilistes transportant au moins un passager,

les taxis et les véhicules électriques Crit'Air 0, que la voie dédiée au covoiturage est ouverte. Ce système fonctionne - sauf accident, week-ends et jours fériés - chaque jour et ce 24h/24. Afin d'en faire respecter le principe, les conducteurs surveillés par des caméras sont signalés par l'intermédiaire d'un panneau à messages indiquant une partie de leur plaque d'immatriculation et les informant par un « Rappel voie réservée » qu'ils ne sont pas sur la bonne voie. Bien évidemment, « *il faut du temps pour que les usagers approuvent le dispositif*. Le premier

jour de mise en circulation, 10% des usagers ont respecté la consigne ; ce qui est toutefois encourageant » indique Fabien. Durant les premières semaines, la police nationale s'est montrée conciliante, mais depuis le début de l'année, c'est une amende de 135 euros que reçoivent les automobilistes non respectueux de la voie dédiée. Ce projet s'insère dans une démarche globale. La promotion du covoiturage, dans laquelle il s'inscrit, passe aussi par le développement de l'application Encovoit, ou la création d'arrêts spécifiques Covoit' Minute.



## ASTRE : NOUVEAU LOGICIEL DE PAIE OPÉRATIONNEL

Comme vous avez pu le lire dans le Petit Métropolitain du mois de novembre et également sur Comète en décembre, ASTRE est le nouveau logiciel qui calcule votre paie à compter de ce mois.

Pour faciliter la lecture du nouveau bulletin de paie reçu à domicile, un document INFO RH l'accompagne.

Soyez-y attentifs et utilisez les différentes possibilités d'information relative à la lisibilité et aux éléments de votre rémunération :

- La foire aux questions ouverte sur Comète, rubrique RH « Ma rémunération »
- Via un mail à [infosrh@grandlyon.com](mailto:infosrh@grandlyon.com)
- Via la hotline dédiée dont le numéro est indiqué dans la foire aux questions.

## DÉCO DE NOËL : COUP DE CHAPEAU

En ces temps compliqués, Parcs et jardins a donné un petit air de fête au hall de l'Hôtel de Métropole en réalisant une jolie décoration de Noël. Bravo aux équipes !



# De l'énergie dans les égouts

L'avenir du quartier de la Saulaie à Oullins est voué à une radicale transformation. Pour y développer un projet de renouvellement urbain, la Métropole a choisi de créer et concéder une zone d'aménagement concerté (ZAC) d'environ 20 ha. À l'issue d'une étude sur l'approvisionnement en énergie de la ZAC réalisée en 2017 et d'une étude de faisabilité réalisée en 2018, une opportunité a été identifiée de créer un réseau de chaleur tempéré. Ce réseau valorisera les calories véhiculées par les eaux usées du collecteur unitaire de la station d'épuration (STEP) de Pierre-Bénite passant à proximité du projet. L'énergie récupérée permettra l'alimentation en chauffage, en eau chaude et en froid (pour les bureaux) des futures constructions, par l'intermédiaire de pompes à chaleur. Ce réseau pourra également, à terme, desservir les constructions de deux projets urbains partenariaux.

1 kWh d'électricité utilisée pour actionner les pompes à chaleur permettra grâce à ce réseau de produire 3 kWh d'énergie utile. Ce projet innovant et vertueux rentre ainsi dans une logique circulaire de réutilisation de nos rejets.



**Camille Soulez,** ingénieure thermicien réseau chaleur (Direction Environnement, Écologie, Énergie) est en charge du projet.



## BIENVENUE

**Frédérique Bonetti,** directrice générale des services de Neuville-sur-Saône depuis 2014, rejoint la Métropole de Lyon pour prendre la direction de l'Habitat et du logement.

## CONFLUENCES HORS LES MURS

Le musée des Confluences est sorti de ses réserves et a investi la mezzanine de l'Hôtel de Métropole le temps d'une exposition.

Les objets présentés illustrent la longue histoire des collections ainsi que la diversité des fonds sont rappelées par une frise chronologique de 12 mètres. Divers objets emblématiques ont été exposés : un imposant crâne d'éléphant, un lourd et grand fémur ainsi qu'un moulage de crâne de camarasaurus, un albatros, une tortue soutenue par des poteaux sculptés, un grand bénitier...



## SUR LE TERRAIN

Anne Jestin, directrice générale des services, se rend régulièrement sur le terrain à la rencontre des agents. Au mois de décembre, accompagnée de Catherine David, directrice générale adjointe Gestion & exploitation de l'espace public, elle a visité la subdivision Nettoyement Sud-Ouest (regroupant 166 agents) placée sous la responsabilité de Patricia Champin. Une occasion pour elle d'échanger avec les agents sur leurs métiers, leur quotidien et de prendre le pouls de l'administration qu'elle dirige.



## L'illettrisme et l'illectronisme : des sujets de formation comme les autres

**La lutte contre toute forme de discrimination s'intègre dans la politique « la diversité ensemble » conduite en interne. Dans ce cadre, un plan d'actions validé en septembre 2019 a confirmé le besoin d'agir sur le champ de l'illettrisme pour accompagner les agents de la Métropole.**

**A**u niveau national, 2 500 000 personnes sont concernées par cette forme de handicap. À la Métropole, une enquête réalisée avec l'aide des Service Ressources Humaines sur les métiers métropolitains les plus impactés par cette problématique a permis de recenser un effectif potentiel de 250 agents. Les profils sont variés et regroupent des situations relevant du FLE (français langue étrangère), de l'alphabétisation ou de l'illettrisme. Parmi eux 42 agents et salariés en contrat aidé ont été identifiés et se sont engagés dans une formation à l'apprentissage des bases du Français et à la découverte des outils numériques qui a débuté en 2019. Pour poursuivre le travail engagé

et répondre aux trois objectifs principaux du plan d'actions – sensibiliser et repérer, diagnostiquer et orienter, former et accompagner – une campagne d'affichage est prévue en février. Si l'objectif de la première affiche est de sensibiliser de manière globale à la problématique de l'illettrisme, la seconde propose de banaliser cette thématique et de lever les freins à une entrée en formation. Faire tomber les représentations, vaincre le tabou de l'illettrisme pour parvenir au recul du nombre d'agents

impactés, tels sont les enjeux de cette action de communication.

**Illettrisme :** Pour un adulte qui a été scolarisé en France, il s'agit de réapprendre, de renouer avec les savoirs de base.

**Alphabétisation :** Pour un adulte qui n'a jamais été scolarisé ou peu scolarisé en France ou à l'étranger, il s'agit d'apprendre.

**Français Langue Étrangère :** Pour un nouvel arrivant en France, scolarisé à l'étranger, il s'agit d'apprendre le français.

**Illectronisme :** concerne 17% de la population Française – chiffre INSEE octobre 2019 – et désigne le manque ou l'insuffisance de connaissances indispensables à l'utilisation des outils numériques.

### Illettrisme

**2,5 millions**

de personnes en France concernées par l'illettrisme dont **51%** occupent un emploi



**14%**

Effectifs de catégorie C  
Fonction Publique



**7%**

de la population  
française



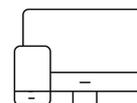
**250**

agents

### Illectronisme

**17%**

des Français  
ne savent pas utiliser  
les ressources  
numériques  
courantes



Indispensable à la vie, l'eau l'est aussi à toute implantation humaine. Toute histoire urbaine ramène ainsi à une histoire d'eau. Et Lyon n'échappe pas à la règle. L'alimentation en eau de la ville a été l'objet d'une véritable saga entre 43 avant J-C, date de la fondation de Lugdunum par Lucius Munatius Plancus et la période contemporaine. Nul doute que cette histoire d'eau lyonnaise a même commencé avant cette date avec les premiers occupants des lieux. Et on est bien loin d'y mettre un point final...

## LES TEMPS DE L'EAU : QUELQUES ÉPISODES D'UNE AVENTURE QUI SE POURSUIT

**C'**est un fait très curieux : les Romains s'étaient installés à Lyon sur les deux collines où il n'y avait que quelques sources et non pas sur les rives des deux fleuves qui pouvaient fournir de l'eau en abondance. C'était pour se préserver des crues, mais aussi des maladies endémiques, comme le paludisme, qui devaient sévir sur ce territoire marécageux. Les Romains sont donc allés capter des sources avec quatre aqueducs, dont le plus remarquable faisait la bagatelle de 85 km de long... Lugdunum disposa ainsi quotidiennement entre 45 000 et 60 000 m<sup>3</sup> d'eau.

### Le temps de la pénurie

La chute de l'empire romain marqua aussi la chute de l'approvisionnement en eau de Lyon. En effet, les aqueducs furent dépouillés, par la population, de leurs canalisations en plomb et, dès lors, les habitants durent se débrouiller pour faire face à leurs besoins et souvent à la pénurie. La ville haute fut progressivement abandonnée et les zones d'habitation se concentrèrent non loin des fleuves où quelques puits publics furent creusés comme le puits Gaillot et le puits Pelu attesté depuis 1293. C'est aussi à partir du Moyen Âge que l'on se mit à capter des sources sur le flanc des deux collines.

La géologie lyonnaise montre que le sous-sol, d'origine glaciaire, est constitué d'une moraine reposant sur un socle granitique. Contrairement à la région parisienne, dont le sous-sol est composé de couches sédimentaires où l'on peut creuser plus ou moins profondément pour trouver la nappe phréatique, le sol

lyonnais ne dispose, sous ses deux collines, que de lentilles argileuses retenant l'eau, qu'il faut rencontrer avec un peu de chance. Ainsi, durant des siècles, les Lyonnais ont foré des collines à la recherche de l'eau. En général, ils creusaient un puits et

cherchaient ensuite les poches d'eau en creusant des galeries latérales partant de la base de l'ouvrage. Au fil du temps, ces galeries, se multipliant, transformèrent la Croix-Rousse et Fourvière en véritables termitières.



RUINES DES AQUEDUCS (BEAUNANT)

## Le temps des puits et des fontaines

Les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles sonnèrent le réveil de la ville, qui se vit accorder peu à peu quatre foires annuelles. À cette époque, deux sources (Choulans à Fourvière et La Déserte à la Croix-Rousse) alimentaient principalement Lyon en eau.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les Lyonnais disposaient d'une vingtaine de puits publics et quelques fontaines.

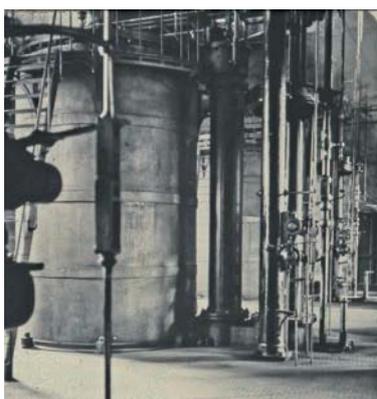
Au siècle suivant, la ressource en eau devint insuffisante et fut souvent polluée par les activités humaines, d'où de nombreuses épidémies.

En 1647, le consulat tenta de pomper l'eau du Rhône avec des machines hydrauliques installées à proximité de l'actuel accès au tunnel sous la Croix-Rousse. L'expérience ne fut pas probante, et le captage des sources via des puits ou des galeries battit son plein.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle fut celui des pompes-fontaines publiques protégées et subventionnées par le consulat. Elles étaient fermées par des portes et munies d'un balancier extérieur. Dans la cour intérieure de l'Hôtel-Dieu, une pompe de ce type est encore visible.

## Les grands projets

En 1770, l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Lyon, ouvrit un concours dont l'intitulé était : « *Quels sont les moyens les plus faciles et les moins dispendieux de procurer à la Ville de Lyon la meilleure eau et d'en distribuer une*



Détail des pompes de Cornouailles, ainsi dénommées car elles avaient servi à pomper des eaux qui tendaient à noyer les mines anglaises du Duché de Cornouailles.

quantité suffisante ? ». Aucun des projets proposés ne fut retenu. Et le XIX<sup>e</sup> siècle verra aussi défilier son lot de projets suite à des concours lancés par la même académie.

En 1853, Napoléon III officialisa la création de la Compagnie générale des eaux. Celle-ci, après avoir signé un contrat de concession de trente ans, concrétisa un projet soutenu par le préfet Vaïsse et l'ingénieur Dumont. L'idée était de pomper l'eau du Rhône, naturellement clarifiée dans des galeries filtrantes séparées du Rhône par un mur de trois mètres de profondeur. La circulation de l'eau dans le sous-sol étant forcée au travers des sables et graviers.

En trois ans, l'usine des eaux de Saint-Clair fut construite et trois énormes pompes à vapeur, dites de Cornouailles (20 m de haut, un balancier de 35 tonnes, un cylindre

vapeur de 2,60 m de diamètre), permirent de distribuer l'eau potable. Ces pompes restèrent en fonction jusqu'en 1910, date à laquelle elles furent remplacées par des pompes électriques.

## De nouveaux aménagements

La saga de l'eau ne s'arrêta pas là. Les besoins en eau de la cité grandissant au rythme de l'accroissement de la population, il fallut trouver de nouvelles sources d'approvisionnement. Beaucoup de projets furent mis sur la table, dont l'un proposait d'acheminer l'eau depuis le lac d'Annecy.

Finalement la décision fut prise de créer une nouvelle usine des eaux sur la rive gauche du Rhône : l'usine, dite du Grand Camp (reconverti aujourd'hui en salle de spectacle : l'actuel Transbordeur).

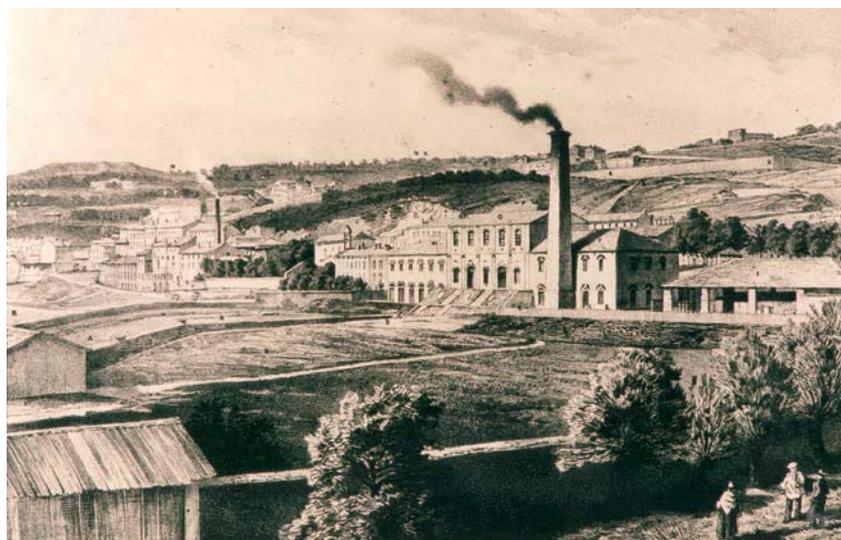
La captation de l'eau se faisait alors par siphonage direct de la nappe phréatique dans la trentaine de puits installés sur le champ captant (actuel parc de la Feysine où ces puits sont encore visibles). L'innovation était de ne pas avoir eu à installer une pompe à vapeur sur chacun des puits.

## Quand Lyon a failli boire l'eau du lac

En 1891, l'entrepreneur Victor Granottier créa la Compagnie Anancy-Rhône pour porter son projet d'approvisionner Lyon avec les eaux du lac d'Annecy. La prise d'eau avait été imaginée à la cote 442 et son arrivée à Vassieux, dans un réservoir à la cote 263 après un parcours de 142 km. À une voix près, le projet sera repoussé lors d'une séance du conseil municipal le 7 août 1893.



Fontaines de l'Hôtel-Dieu



Usine des eaux de Saint-Clair

## La concession de l'approvisionnement

De nombreuses tracasseries émaillèrent les relations entre la ville et la Compagnie générale des eaux (CGE) : la ville se plaignant de manquer d'eau, la Compagnie se plaignant du gaspillage de la ressource et de l'abus de l'arrosage publique... En 1857, la cité consommait 15 000 m<sup>3</sup> par jour alors qu'il était prévu de ne pas dépasser 11 000 m<sup>3</sup>. Or les captages ne pouvaient produire que 12 000 m<sup>3</sup> au maximum. Pour cette raison, la Compagnie avait triché et ouvert une vanne clandestine mettant la galerie de captage en prise directe avec le Rhône, donc sans filtration et sans sécurité sanitaire.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1900, à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, la municipalité dénonça la concession de la CGE et fit jouer la clause de rachat. Désormais propriétaire des installations d'approvisionnement en eau, elle créa le service des eaux en régie directe. L'une des intéressantes conséquences fut la réduction de moitié du tarif des abonnements domestiques.

Citons un épisode remarquable en 1928, la rupture d'un égout à Caluire pollua l'eau distribuée à une partie de la population. Cela entraîna une épidémie de fièvre typhoïde touchant plus de 3 000 personnes dont 10% décédèrent.

Suite à cette épisode la décision fut prise de traiter l'eau à la javel par un procédé mis au point durant la Première Guerre mondiale et baptisé verdunisation.



Usine élévatoire du Grand Camp, aujourd'hui le Transbordeur

## Le prochain retour à la régie directe

Louis Pradel, maire de Lyon (de 1957 à 1976) déclencha des études (plan de l'an 2000) pour améliorer l'approvisionnement en eau de la ville. L'un des résultats de ces études sera le transfert total des captages en amont de Lyon, sur l'île de Crépieux-Charmy acquise en 1933. Ce sera également la création de deux nouvelles usines : l'une à Crépieux en rive droite du Rhône, l'autre à Croix-Luizet en rive gauche.

En 1969, l'approvisionnement en eau potable devint l'une des compétences de la Communauté Urbaine de Lyon.

De 1969 à 1986, deux systèmes de gestion de l'eau vont coexister. La régie directe pour la Ville de Lyon et huit autres communes (Décines, Meyzieu, Chassieu, Jonage, Mions, Saint-Priest, Couzon-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or) et la

gestion par affermage pour les 47 autres communes de la COURLY. En 1986, décision fut prise d'harmoniser les modes de gestion et de confier le service de l'eau potable au privé avec, à la clef, un contrat de 30 ans pour Veolia.

En 1996, 2003, 2007, face à l'envolée des prix de l'eau, s'engagèrent de difficiles négociations pour imposer la baisse des tarifs de l'eau à hauteur de 22%.

En 2012, le Grand Lyon - suite à un arrêt du Conseil d'État de 2009 - a choisi de mettre fin au contrat par anticipation avec effet en février 2015. Malgré un contexte de retour à la régie directe de l'eau par de grandes collectivités comme Grenoble, Nice ou Paris, les élus votent le maintien de la délégation de service public pour la gestion de l'eau avec un contrat de 8 ans et de nouvelles exigences : une autorité organisatrice au sein de la collectivité est chargée de contrôler près de 50 indicateurs de performance tous les mois qui engagent la société dédiée, désormais baptisée Eau du Grand Lyon. Ces engagements portent sur le service à l'utilisateur, le déploiement de la télé-relève, le développement durable et la gestion du service.

En 2019, la Métropole de Lyon décida de différer la décision sur le futur mode de gestion de l'eau à l'exécutif remportant les élections métropolitaines de juin 2020.

Le 14 décembre 2020, les élus du nouvel exécutif ont soumis au Conseil de la Métropole le vote d'une délibération proposant la mise en place, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'une régie publique de l'eau potable.



Détail des installations de l'usine de Croix-Luizet

# LE MODE DE GESTION EN RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU : UNE AMBITION AU SERVICE DU BIEN COMMUN

Dans un contexte de transformation climatique, sociale, sanitaire et économique, la Métropole entend jouer un rôle déterminant dans la préservation, la gestion et la distribution de l'eau potable. Outre le fait d'être une ressource à protéger, ce bien commun est en effet vital pour l'humanité et l'ensemble du vivant. C'est pourquoi, le 14 décembre dernier, le Conseil de Métropole a fait le choix de ne pas renouveler la délégation de service public (DSP) avec Veolia et d'engager la collectivité dans la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'une régie publique directe à autonomie financière, dotée de la personnalité morale. Compte tenu des délais pour mener à bien ce projet, la collectivité a mis en œuvre une démarche associant élus et services. Celle-ci a permis de mûrir la réflexion pour choisir le mode de gestion le plus à même de répondre aux objectifs de l'exécutif tout en assurant la continuité du service public.



## « Reprendre la main pour



**Claude Pralraud**, directeur général adjoint délégation Transition environnementale et énergétique

### Quels enjeux ont motivé la décision de la Métropole de Lyon de ne pas renouveler une DSP au 31 décembre 2022 ?

Ce choix s'explique par le fait qu'une régie publique s'avère le meilleur outil politique et technique pour porter le service public de l'eau potable dans sa globalité. En tant qu'autorité organisatrice, le Grand Lyon détient une



## UNE RESSOURCE EN TENSION ET DES PRÉVISIONS PRÉOCCUPANTES

### Trois prismes attestent d'une fragilisation de la ressource :

- . Les épisodes de sécheresse liés au dérèglement climatique provoquent des déficits pluviométriques. Il en découle des baisses de précipitations, des débits d'étiage et de recharge pluviale pour les nappes ou le couvert neigeux.
- . La croissance de la population métropolitaine sur plusieurs décennies entraînera une augmentation de la demande et un fort besoin d'irrigation pour l'agriculture à pratiques constantes.
- . La présence importante des micropolluants (pesticides, résidus médicamenteux...) nuit à la qualité des eaux comme à la biodiversité.

### Une stratégie patrimoniale de l'eau insuffisamment durable :

- . Le taux de fuite du volume d'eau produit est de 16%.
- . Un manque de diversification de la ressource : plus de 90% de l'adduction en eau potable métropolitaine dépend de la nappe alluviale du Rhône dont la baisse du débit est estimée à 30% à l'horizon de 2050.
- . La mauvaise interconnexion des réseaux en ville menace la sécurité des approvisionnements et le vieillissement des canalisations à la campagne.
- . Veolia multiplie les mesures pour préserver la qualité de l'eau ; mais la filiale ne peut agir à la source et œuvrer à une transition écologique globale.

## changer de paradigme »

responsabilité majeure dans la préservation de la ressource, en complément de la production et la distribution. Cette compétence l'engage pour garantir à chacune et chacun une eau de qualité, considérée à raison comme un bien vital à protéger et à utiliser de façon raisonnée.

### Que facilitera une régie publique de l'eau potable dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ?

Tout d'abord, la garantie de l'association démocratique des usagers et des salariés à la gouvernance du service. Les faire bénéficier de voix délibératives pour participer directement aux décisions constitue une volonté forte de l'exécutif. Ensuite, la souplesse du statut. Par là, j'entends la possibilité pour la régie de définir ses propres procédures aussi bien techniques, financières, qu'administratives. Enfin, la régie offre le cadre statutaire le plus adapté à la bonne intégration des salariés de droit privé d'Eau du Grand Lyon.

### Que sous-tend le passage en régie publique ?

La structuration d'une démarche publique globale. Au-delà du service de production et de distribution de l'eau potable, la Métropole entend prévenir les pollutions, œuvrer à la priorisation des usages, développer les économies de la ressource... Notre collectivité se donne les

moyens d'orchestrer une cohérence d'actions de l'amont à l'aval, qu'il s'agisse d'instaurer une tarification sociale et environnementale ou de favoriser des politiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

### Changer de modes de gestion est une opération lourde. Quels en sont les leviers de réussite ?

L'anticipation et le dialogue avec le personnel, la coordination et la transversalité, sans omettre d'adopter une vision de long terme en prévoyant les investissements nécessaires.

### Comment ce changement sera-t-il accompagné en interne ?

Pauline Gabillet, une cheffe de projet qui m'est directement rattachée, a été recrutée. La Métropole a également choisi une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO\*). Enfin, un directeur préfigurateur de la régie publique doit être désigné courant 2021. Je tiens à féliciter Christian Debiesse, directeur Eau et déchets au sein de ma délégation, ainsi que ses équipes, pour le travail déjà accompli depuis juillet, en lien avec les autres directions impliquées dans ce projet d'ampleur.

\* Par son expertise et son expérience au sein d'autres collectivités, l'AMO a pour rôle de conseiller la Métropole, maître d'ouvrage et de lui faciliter la coordination du projet de régie publique de l'eau.

## Les services sur le pont pour organiser la future régie publique



Christian Debiesse, directeur Eau et déchets

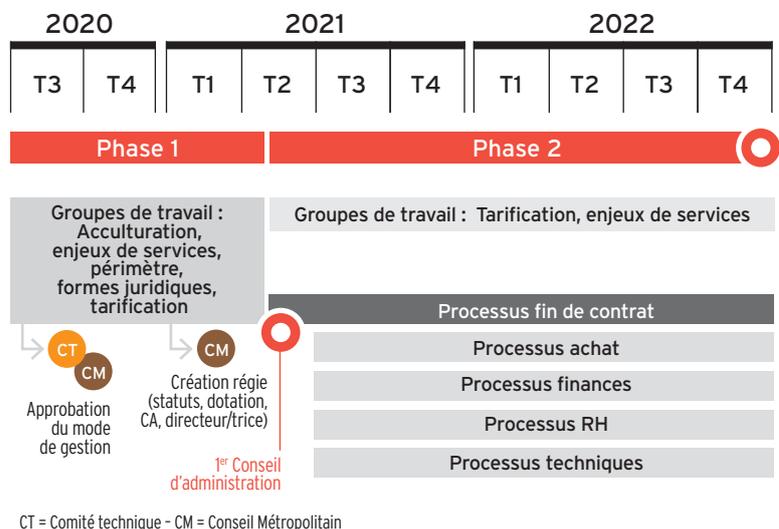


Béatrice Bouterin, responsable unité Qualité de service et Frédéric Peillon responsable du service Pilotage eau potable de la direction adjointe Eau, direction Eau et déchets (délégation Transition énergétique et environnementale)

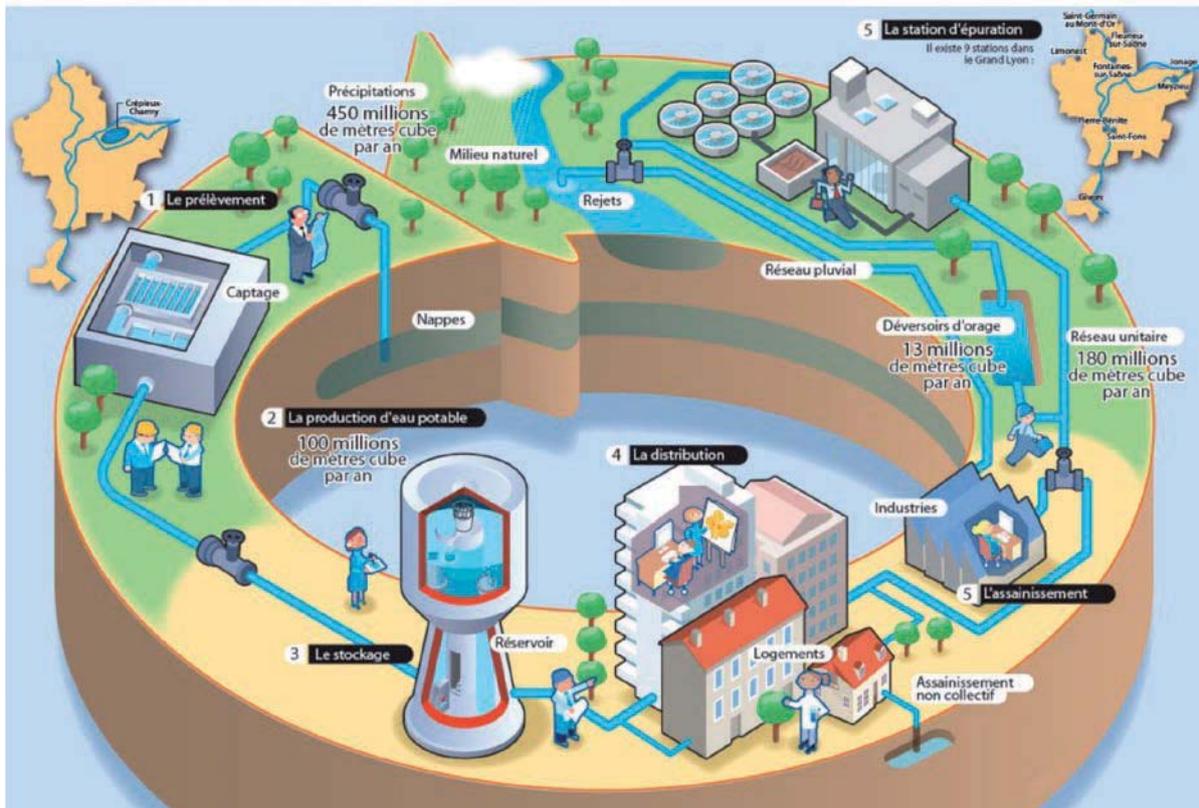
« Dans une première phase (septembre/décembre 2020), un groupe de travail présidé par Anne Groperrin, vice-présidente Eau et assainissement, composé d'élus métropolitains et vice-présidents en charge des domaines de l'agriculture, de l'alimentation, des finances, de la participation citoyenne et des ressources humaines, a réfléchi sur les enjeux du service public de l'eau potable. Sur la base d'études nourries et de retours d'expériences d'autres collectivités passées en régie publique, cette entité a proposé au Conseil de la Métropole le statut juridique répondant le mieux aux ambitions du nouvel exécutif » explique Christian Debiesse, directeur Eau et déchets, délégation Transition énergétique et environnementale. Six séances de travail ont permis une acculturation collective, une prise de connaissance du contexte technique afin d'élaborer les documents nécessaires aux consultations des instances (Commission Consultative des Services Publics Locaux et Comité Technique) et de l'adoption au Conseil de la Métropole de la délibération engageant la collectivité dans la mise en place d'une régie publique. Cette première étape est le fruit d'un important travail. En effet, tous les lundis matins depuis la fin

de l'été, Christian Debiesse réunit un groupe de travail composé du service Pilotage eau potable, de la mission Mode de gestion et délégation de service public (MDGDSP), de la direction des Ressources humaines (DRH) et du service Affaires juridiques. Dans l'attente du recrutement de la cheffe de projet et de la désignation de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), ces acteurs ont coordonné les actions quotidiennes du projet. Béatrice Bouterin, responsable de l'unité Qualité de service, et Frédéric Peillon, responsable du service Pilotage eau potable à la direction adjointe de l'eau, ont alimenté de leurs expertises sur les enjeux de

l'eau potable à court, moyen et long termes la réflexion des politiques lors des groupes de travail. Une seconde phase est fixée au début du printemps. Son objectif consiste à définir la gouvernance, déterminer le périmètre de la régie et décider des modalités de mise en place d'une tarification à vocation sociale et environnementale. Les travaux conduits au cours de cette deuxième phase par Pauline Gabillet, la cheffe de projet tout juste recrutée et l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage désignée fin décembre, donneront lieu à une délibération de création de la régie publique au premier semestre 2021 et à l'approbation du nouveau règlement du service.



## Le cycle urbain de l'eau



## « Assurer ses arrières pour se quitter en bons termes »

Sandrine Bruez-Roux a récemment mis un terme à deux DSP : l'usine d'incinération de Valory et celle de la Cité de la Gastronomie. C'est elle qui désormais pilote les opérations de fin de DSP avec Veolia, nécessaires à la création et la mise en œuvre de la régie publique d'eau potable en janvier 2023.

### En quoi a consisté votre mission depuis juillet ?

Alimenter les argumentaires juridiques pour chaque séance du groupe de travail relatif à la réflexion sur les avantages et inconvénients des deux types de régie publique possibles. Aussi, chaque semaine, je participe avec Olivier Arnold, directeur de la mission Modes de gestion et délégation de service public, au « groupe du lundi ». Cela me permet de planifier l'activité juridique à engager au quotidien, en binôme avec Béatrice Bouterin, responsable unité Qualité de service à la direction adjointe Eau, qui, elle,

assure le lien opérationnel avec les équipes d'Eau du Grand Lyon.

### Avec la fin officielle de la DSP, qu'allez-vous faire maintenant ?

Avant fin décembre, j'ai déjà fait envoyer un courrier à notre délégataire l'informant de la non reconduction du contrat qui le liait au Grand Lyon. Ensuite, je vais travailler à la rédaction du protocole de fin de contrat qui devrait passer en Conseil de Métropole d'ici l'été. Il s'agit d'une « liste à la Prévert » pointant les mesures garantissant, pendant les deux ans qui nous séparent du passage en régie publique, la continuité de service et permettant un changement du mode de gestion dans les meilleures conditions.

### Concrètement ?

Le délégataire s'engage à ne pas prendre de décisions qui soient de nature à affecter substantiellement les conditions techniques, économiques et financières du

service dont l'exploitation lui est confiée sans l'accord préalable formalisé du délégant. Aussi, mon rôle consiste à contrôler qu'il respecte ses engagements sur des volets portant aussi bien sur les ressources humaines, les finances, le système d'information, etc.



Sandrine Bruez-Roux, chargée de mission contrôle délégation de service public (DSP) à la mission Mode de gestion et DSP (MMGDSP), direction Commande publique (délégation Pilotage administratif et financier)

## « Accompagner les transferts du personnel très en amont »

Depuis septembre, Nathalie Debarbouille, directrice adjointe Pilotage et partenariat RH à la direction Administration et développement des RH (délégation Ressources humaines et moyens généraux), participe aux réunions de projet hebdomadaires et au groupe de travail élus/administration. En ce qui concerne le volet ressources humaines du passage en régie publique, rien ne coule vraiment de source. Les mois à venir ne vont nullement ressembler à un long fleuve tranquille.

C'est d'ailleurs déjà le cas depuis la rentrée. Ce sont notamment les notes juridiques de Célia Jean, chargée d'études juridiques, et d'Alexandre Hesnard, juriste conseil RH, tous les deux agents du service Juridique et déontologie professionnelle au sein de la direction adjointe qu'encadre Nathalie Debarbouille, qui ont servi d'aide à la décision des élus sur le volet du personnel.

Dans la seconde phase du projet, tout est à construire. « Nous avons plusieurs réflexions à mener de front. Il y a le chantier relatif au



De gauche à droite : Alexandre Hesnard, juriste conseil RH, Nathalie Debarbouille, directrice adjointe Pilotage et partenariat RH, Célia Jean, chargée d'études juridiques

*périmètre de la régie publique et, par voie de conséquence, celui de la sélection des métiers et compétences nécessaires au bon fonctionnement de la future régie, mais aussi toute l'organisation des interactions à structurer avec les directions de la Métropole. Un groupe de travail comprenant de nombreux acteurs RH doit se réunir*

*courant janvier, dès la mise en place de la structure projet.*

*Les agents de la fonction RH travailleront en étroite collaboration avec la cheffe de projet récemment nommée et coordinatrice du projet, ainsi que l'AMO. Ce groupe s'organise déjà pour répondre au rendez-vous de janvier 2023 » conclut Nathalie.*

## Experte en management transversal de projets complexes, Pauline Gabillet est la cheffe de projet régie publique eau depuis le 4 janvier

Pauline Gabillet a pris ses fonctions dès le premier jour ouvré de l'année 2021 pour animer et coordonner au sein de l'administration métropolitaine et en lien avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) l'ensemble des actions visant à la mise en place de la future régie publique d'eau potable. Chargée de mission planification énergétique au sein du service Énergie climat depuis 2015, c'est elle qui est à l'origine du Schéma directeur des énergies. Un projet structurant s'il en est ! La traduction d'enjeux politiques forts en actions concrètes est donc son élément, si ce n'est sa seconde nature. Surtout que docteur avec

une thèse sur les régies d'énergie, elle connaît sur le bout des doigts les potentialités du mode de gestion choisi par la Métropole.

À la question « *Quelle va être votre première action ?* » À part chercher un endroit où installer ses dossiers - ce qui, à l'heure de cette interview semble beaucoup plus flou que ses objectifs de mission - elle répond tout de go : « *structurer une architecture de projet cohérente et agile. En un mot, concevoir avec les directions une organisation prenant en compte les complémentarités de chaque acteur engagé dans la démarche afin que chacun apporte son expertise là où elle*



Pauline Gabillet, cheffe de projet régie publique, délégation Transition énergétique et environnementale

*sera la plus utile pour la démarche ».* Pratiquant la boxe, elle mesure le challenge qu'elle a devant elle. Comme son sport favori, il exige concentration, technicité, souplesse, endurance et ténacité. Des qualités qui, sans nul doute, lui seront précieuses dans les deux ans à venir.

# LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE



**MORENA  
IANNARIELLO-ONTANAYA :**

« MES MISSIONS : METTRE EN PLACE  
DES PROJETS COLLECTIFS AUTOUR  
DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ  
ET DE LA PERSÉVÉRANCE  
SCOLAIRE »

Assistante sociale de formation, Morena a travaillé 3 ans en Maisons de la Métropole (MDM), avant d'occuper, depuis un an maintenant, la fonction de conseillère en prévention du décrochage scolaire, rattachée au service Prévention de la direction Prévention et protection de l'enfance (DPPE) au sein de la délégation Solidarités, habitat et éducation (DSHE).

## Dans quel cadre s'inscrit votre activité ?

La Métropole de Lyon s'est engagée en tant que territoire démonstrateur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sur la période 2019-2021. Dans ce cadre, elle a souhaité, aux côtés de l'Éducation nationale, faire de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité. Mon poste a ainsi été créé pour une durée expérimentale de 2 ans, visant

à mobiliser les partenaires locaux sur la recherche de nouvelles modalités de collaboration et à développer des actions innovantes en matière de prévention du décrochage scolaire.

## Avant d'aller plus loin... C'est quoi le décrochage scolaire ?

Il se caractérise par le désengagement progressif du jeune qui le conduit, quel que soit son âge, à abandonner sa formation. De multiples facteurs peuvent être en cause : individuels, familiaux, environnementaux... Pour éviter cela, nous intervenons sur des actions de prévention, principalement auprès des enfants scolarisés en CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>, car il s'agit là d'une période charnière dans leur scolarité.

## En quoi consistent vos missions ?

Je suis l'interlocutrice privilégiée des travailleurs sociaux en MDM sur la question du décrochage scolaire. Mon rôle est de les sensibiliser à cette problématique et au repérage des enfants concernés. J'ai pour mission de développer les dynamiques partenariales sur le terrain et de mettre en place des projets collectifs autour du soutien à la parentalité et de la persévérance scolaire : il s'agit de favoriser la réussite des élèves, de travailler avec eux sur l'estime de soi, l'ouverture sur l'extérieur, le respect du cadre...

## Quel a été l'impact de la crise sanitaire sur votre activité ?

Un gros coup de frein ! Début 2020, j'avais entamé des visites sur les territoires afin de présenter mon rôle et mes missions aux travailleurs sociaux. Le confinement a mis un coup d'arrêt à ces rencontres, ce qui fait que je ne suis pas encore suffisamment bien identifiée par les équipes des MDM. La crise a également mis en suspens tous les

projets collectifs. Je ne suis pour autant pas restée les bras croisés. En lien avec la chargée de mission du service Prévention, j'ai profité de cette période pour réaliser une enquête auprès des travailleurs sociaux sur la problématique du décrochage scolaire.

Ce diagnostic n'était pas prévu, mais il s'avère finalement très utile, voir indispensable pour prioriser nos orientations. La crise a aussi fortement accentué le décrochage scolaire. Au niveau national, pendant le 1<sup>er</sup> confinement, 4% des élèves, soit 500 000 jeunes, auraient perdu le contact avec leur établissement scolaire. Des élèves qui peinent aujourd'hui à rattraper leur retard...

## Sur quels projets collectifs travaillez-vous ?

Je travaille avec l'association Unis-Cité\* sur un projet afin que des jeunes en service civique soient des « ambassadeurs de l'information » en allant à la rencontre des collégiens pour leur parler des différentes possibilités d'orientation, des métiers et de leurs stéréotypes, etc. Le but est d'ouvrir le champ des possibles à ces collégiens. Le langage de jeunes à jeunes a fait ses preuves, la parole est plus ouverte et plus facilement acceptée. D'autres projets sont en cours, notamment autour du numérique éducatif avec l'équipement et l'accompagnement de familles à l'utilisation des outils dans le cadre scolaire. On espère pouvoir les mettre en place concrètement dès la fin de l'état d'urgence sanitaire.

## Et vous, comment décrochez-vous... du quotidien ?

En voyageant ! Pas facile en ce moment... mais je reste positive, mon prochain voyage sera la Thaïlande !

\* Unis-Cité est une association française qui propose aux jeunes un engagement solidaire d'au moins six mois à temps plein.

# DES MESURES D'URGENCE POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES

Dès le premier confinement, des mesures exceptionnelles à destination des plus fragiles ont été mises en place : hébergement d'urgence, subvention à des associations de distribution alimentaire et de produits d'hygiène... Elles ont été prolongées et complétées durant le second confinement afin d'accompagner les personnes les plus vulnérables, durement touchées par la crise sanitaire. Tour d'horizon des mesures d'urgence mises en place.

## UNE MARAUDE MÉTROPOLITAINE POUR LES FAMILLES MISES À L'ABRI

Depuis le 24 novembre, le bus info santé social, tout juste réceptionné par la Direction Développement social et médico-social (DDSMS), se déplace auprès des familles hébergées par la Métropole dans des hôtels, pour leur porter assistance pendant la crise. À son bord, une équipe pluridisciplinaire médico-sociale composée de six professionnels qui répondent à leurs questions concernant leur santé, les orientent vers l'accès aux droits sociaux et leur distribuent des produits d'hygiène (savon, serviettes hygiéniques, couches pour bébé...) et de protection contre le virus (masques, gel hydro-alcoolique...).

En tant que référente public grande précarité, Isabelle Dussurgey parti-



Le bus info santé social distribue des produits d'hygiène et de protection contre le virus aux familles mises à l'abri.

cipe à cette maraude qui intervient deux demi-journées par semaine sur le territoire métropolitain. « *L'équipe du bus contacte l'hôtel afin d'avoir la confirmation de la présence des familles hébergées et la composition de ces familles. Ce sont très souvent des femmes seules avec un ou plusieurs enfants en bas âge, mises à l'abri dans le cadre de la protection de l'enfance. Un rendez-vous est fixé pour chaque famille afin de faciliter la distribution des produits le jour J. C'est l'occasion pour nous, en tant que professionnels, de nous assurer du suivi de ces familles : sont-elles connues d'une MDM ? sont-elles en lien avec une assistante sociale ? leur assurance santé est-elle à jour ?... Ce sont des moments d'échanges qui nous permettent de les informer sur leurs accès aux soins et aux droits sociaux.* »

## FACILITER LES ÉCHANGES AVEC LES ASSOCIATIONS

Dans le prolongement de ce qui avait été mis en place lors du 1<sup>er</sup> confinement, le service Développement social de la direction Développement social et médico-social (DDSMS) a relancé, lors du 2<sup>e</sup> confinement, une

instance de coordination hebdomadaire avec les associations caritatives recevant du public en situation de grande précarité. Cette instance permet d'améliorer l'orientation des publics et faciliter l'accès aux droits en informant les associations du fonctionnement des Maisons de la Métropole et en proposant une expertise et un soutien technique pour les situations complexes, non connues des MDM mais repérées par les associations.

« En tant que référente public grande précarité, je suis une interlocutrice privilégiée des associations, j'ai un rôle de facilitateur qui favorise les échanges et la complémentarité entre MDM et associations. »



Isabelle Dussurgey,  
assistante sociale

# PLUS VULNÉRABLES



**260 000 euros**

de subventions attribués par la Métropole à 5 associations caritatives pour répondre aux besoins de première nécessité des publics les plus en difficulté.

## RENFORCER LA MISE À L'ABRI

La Métropole s'engage à poursuivre la prise en charge des familles avec enfants mineurs hébergées durant la première période de confinement dans le cadre du plan « zéro remise à la rue ».

Pour renforcer les mises à l'abri des personnes sans domicile ainsi que des femmes victimes de violences conjugales, 1046 000 euros de subventions ont été attribués aux associations permettant l'accueil de 70 personnes et 35 ménages.

## CARTOGRAPHIE DE L'URGENCE SOCIALE

Pour faciliter l'accès aux services à destination des personnes en situation de très grande précarité, une carte interactive a été mise en ligne courant novembre sur Toodego. Résultant d'un travail transversal mené par la direction

Innovation numérique et systèmes d'information (DINSI) et la délégation Solidarités, habitat et éducation (DSHE), cette carte a été construite avec les partenaires du territoire, qui contribuent également à la mise à jour de leurs informations. Elle répertorie l'ensemble des dispositifs pour les personnes sans domicile : accueils de jour, épicerie sociale et solidaires, toilettes publiques, services publics tels que les Maisons de la Métropole... Cet outil est également utilisé par les professionnels et permet d'orienter les personnes vers les services et dispositifs du territoire.

## PERMANENCES DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Depuis début décembre, la Métropole a mis en place avec la fondation Action Recherche Handicap et Santé (ARHM) un dispositif de soutien psychologique d'urgence pour les personnes en fragilité sociale ou psychosociale connaissant un stress ou une souffrance psychique aggravé en raison de la crise sanitaire. Quatre territoires expérimentent cette action sur une durée de 3 mois : Lyon 3-6 (voir encadré), Vénissieux, Vaulx-en-Velin et Givors.

**✕ Rendez-vous sur Comète** pour visionner les reportages vidéo sur les maraudes et l'organisation des MDM pendant la crise sanitaire.



## RENCONTRE AVEC

**GÉRALD JOANNON,**  
DIRECTEUR  
DE TERRITOIRE  
LYON 3<sup>E</sup>/6<sup>E</sup>

« Des permanences de soutien psychologique sont réalisées par une psychologue de l'ARHM qui reçoit les usagers au sein de la MDMS. Cette professionnelle peut intervenir seule ou avec un pair aidant en santé mentale, c'est-à-dire une personne ayant elle-même vécu des troubles psychiques dont elle s'est rétablie.

L'objectif de ce dispositif est de préserver le bien-être, l'état psychique et la qualité de vie des individus que nous accompagnons sur du court terme.

Cette action s'est mise en place très rapidement.

La psychologue a rencontré l'ensemble des chefs de service et une communication a été faite auprès des 150 professionnels de la MDMS, et des associations et partenaires avec lesquels nous travaillons.

De plus en plus d'usagers poussent nos portes parce qu'ils éprouvent un réel mal-être : ils ont du mal à boucler les fins de mois, ils se retrouvent au chômage, ils se sentent seuls... Aussi, ce dispositif d'écoute répond à une vraie demande et s'inscrit en cohérence avec le travail que nous effectuons au quotidien sur les territoires. J'espère que qu'il perdurera au-delà de l'expérimentation. »



**225**

adultes



**ET 306**

enfants hébergés



**DANS 42**

hôtels



Le bus info santé social va à la rencontre des familles hébergées par la Métropole dans des hôtels.

# AU CŒUR DES OUVRAGES D'ART

Depuis octobre 2020, Philippe Reynaud est ingénieur chef de projet ouvrages d'art à la direction adjointe Patrimoine de voirie, délégation Gestion et exploitation de l'espace public (DGEEP). Il fait découvrir son métier à Frédéric Delègue, chef de projet eau et assainissement à la direction Eau & déchets, délégation Transition environnementale et énergétique (DTEE).

## PORTRAIT EXPRESSO



**Philippe Reynaud**  
Après un DUT Génie Civil à Grenoble, Philippe complète sa formation à l'École nationale des techniciens de l'équipement d'Aix-en-Provence. Il travaille près de 20 ans au

Ministère de l'équipement, puis 10 ans à la Communauté urbaine de Lyon à la maîtrise d'œuvre, puis à la conduite de projets de voirie, espaces publics et ouvrages d'art. Après quelques années passées au sein d'une entreprise privée, Philippe rejoint la Métropole en 2020 en tant qu'ingénieur chef de projet ouvrages d'art.



La rencontre s'est déroulée au centre d'échanges de Perrache, au niveau de la trémie\* qui relie les quais de Saône au pont Gallieni où des travaux et réparations sont actuellement en cours. Le chantier vise à conforter deux poutres en béton armé dégradées au moyen de poutres métalliques, après désamiantage.

**DÉFINITION :** Un ouvrage d'art est une construction importante permettant de franchir un obstacle sur une voie de communication routière, ferroviaire ou fluviale (ponts, tunnels...) ou de protéger celle-ci (murs de soutènement...). Ils sont qualifiés « d'art » car leur conception et leur réalisation font autant appel à l'expérience qu'à la théorie.

## ASSURER LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Si Philippe Reynaud devait résumer son métier en une phrase, cela pourrait être : assurer la maîtrise d'ouvrage d'un portefeuille d'opérations de grosses réparations ou constructions d'ouvrages d'art, de la faisabilité jusqu'à la réception. Tout un programme ! Comme il l'explique à Frédéric : « *Le patrimoine métropolitain est très important, il est constitué d'ouvrages d'art très différents : ponts, viaducs, passerelles, trémies\*, murs de soutènement... certains modernes, d'autres très vieux et plus ou moins bien entretenus* ». Un programme d'inspection des ouvrages est mené, par le pôle patrimoine et maintenance, tous les 3 ans pour les

ouvrages pathologiques, tous les 6 ans pour ceux en bon état et tous les 9 ans pour les plus costauds.

« *Si des renforcements ou de grosses réparations sont à effectuer, mon unité réalise des études de faisabilité et des diagnostics techniques.*

*Je conduis ensuite les opérations sur les dimensions technique et administrative : planification et pilotage des travaux, suivi financier, suivi des procédures marchés... »*

Les projets que gère cet ingénieur s'étendent souvent sur plusieurs années - environ 5 ans pour la construction d'un pont - et exigent de réelles expertises techniques. Ce qui explique les coûts importants de ces opérations.



### IMPRESSIONS

#### FRÉDÉRIC DELÈGUE :

« *Bien que la nature des projets diffère, le métier de Philippe a un point commun avec le mien : les chantiers ! Autre similitude : certains travaux indispensables sont invisibles du grand public ; ce qui fait que, pour les habitants, nous générons plus de nuisances qu'autre chose... En suivant mon collègue sur cette visite de chantier, j'ai découvert un métier qui nécessite des compétences très spécifiques. Philippe doit avoir une vision d'ensemble et une connaissance générale de tous les métiers impliqués sur les opérations qu'il gère. C'est très exigeant et Philippe est réellement passionné par son métier ! »*



## UN RÔLE DE FACILITATEUR

Philippe travaille en mode projet de manière très transversale, aussi bien en interne qu'avec les prestataires.

« *Ma mission est de bien faire travailler les différents corps de métier ensemble, et de coordonner qui fait quoi et quand. J'ai un vrai rôle d'animateur, de facilitateur.* »

En tant que chef de projet, Philippe anime les réunions de présentation de projet et les comités de pilotage, il organise les visites de terrain, travaille en direct avec les bureaux d'études, participe aux réunions de concertation et suit l'avancement des opérations. « *Je suis amené à collaborer avec des interlocuteurs très différents suivant les projets : les services de la Métropole, les communes, diverses associations et organismes, les concessionnaires de réseaux... Le relationnel est important dans mon métier. Nous avons des échanges en permanence. Cela permet de gagner efficacité et de limiter les risques.* »

\*Une trémie, en urbanisme, est une voie d'accès souterraine ou aérienne contournant un obstacle (monument, fleuve, voirie, colline), à l'inverse d'un tunnel qui le traverse, ou d'un pont qui l'enjambe.

# C'EST QUOI

## LE SEXISME ORDINAIRE ?

Ce sont des propos, des gestes, des comportements qui ont pour principal effet de rabaisser, disqualifier l'autre en raison de son sexe. Il vise très généralement les femmes et se trouve souvent exercé de façon répétée.

Le sexisme ordinaire ne fait pas beaucoup de bruit. En s'insinuant dans ce petit sourire qui infantilise, cette parole ou ce geste qui dévalorise, ce cercle qui ne s'ouvre pas... il provoque pourtant mal-être au travail et rapports de pouvoir biaisés. Blagues sexistes, incivilités (ne pas donner la parole aux femmes en réunion par exemple), séduction unilatérale et non voulue avec des remarques sur le physique, interpellations familières (« ma petite », « ma jolie »...), police des codes sociaux de sexe (« agis comme un homme/comporte-toi comme une femme ») ou paternalisme sexiste bienveillant..., le sexisme ordinaire est souvent minimisé voire banalisé, et est encore plus difficile à percevoir lorsqu'il est sous couvert d'humour. C'est pourtant une discrimination, qui, dans sa forme la plus grave, peut déboucher sur du harcèlement sexuel voire une agression.

### ÇA VOUS PARLE ?

Suite à l'enquête sur l'égalité femmes-hommes menée auprès des agents de la Métropole à l'automne 2019, on constate que près de la moitié des agents a déjà été victime ou témoin de sexisme ordinaire au travail. Et nous pouvons toutes et tous avoir tendance à reproduire ou



**À LA MÉTROPOLE,**  
45% d'entre nous ont déjà été victimes ou témoins  
**de propos sexistes ou**  
**de remarques sur l'apparence**

**SEXISME**  
**PAS NOTRE GENRE !**

Les comportements sexistes sont punis par la loi.

Témoignage, information et écoute (anonymat garanti) : [missiondiversite@grandlyon.com](mailto:missiondiversite@grandlyon.com)



COM INTERNE

LA DIVERSITÉ  
ENSEMBLE

GRAND LYON

conforter des stéréotypes qui enferment chacune et chacun dans un rôle prédéfini. C'est ce que donne à voir la campagne d'affichage actuellement diffusée sur l'ensemble des lieux de travail.

### QUE FAIRE SI VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN ?

Lorsqu'on est témoin de remarques et de comportements sexistes sur le lieu de travail,

nous pouvons intervenir à notre niveau pour recadrer son auteur. Nous sommes tous garants d'une ambiance de travail sereine ! Si les faits se répètent ou s'amplifient, il est possible d'en parler avec son manager ou de s'adresser à la Mission Diversité : [missiondiversite@grandlyon.com](mailto:missiondiversite@grandlyon.com)

**Ensemble, affirmons haut et fort : le sexisme, c'est pas notre genre !**

# LES ASSOS

Dans l'espoir d'une réouverture prochaine des lieux culturels...



21

JANVIER 2021 - Ouvert les lundis, mercredis, et vendredis de 8 h 30 à 16 h 00  
**Fermé les mardis et jeudis** - Contact : Nathalie David : 04 78 63 41 96

## SPECTACLES

<p><u>AUDITORIUM</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Imany</li> <li>• Chucho Valdes</li> <li>• Afterwork#3</li> <li>• La charrette fantôme</li> </ul> 	<p><u>GROUPAMA STADIUM</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soprano</li> </ul> 	<p><u>COMÉDIE ODÉON</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mademoiselle Molière</li> </ul> 
<p><u>BATEAU HERMÈS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croisière spectacle humoristique par l'espace Gerson</li> </ul> 	<p><u>HALLE TONY GARNIER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vianney</li> <li>• Florent Pagny</li> <li>• Le cirque Phenix</li> <li>• Julien Doré</li> <li>• Le plus grand cabaret</li> </ul> 	<p><u>THÉÂTRE ANTIQUE DE VIENNE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Massive attack</li> <li>• Michael Kiwanuka / Black Pumas</li> <li>• Sexion d'assaut</li> </ul> 
<p><u>BOURSE DU TRAVAIL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Serge Lama</li> <li>• The rabeats</li> </ul> 	<p><u>MAISON DE LA DANSE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Malandain ballet Biarritz</li> <li>• Fouad Boussouf</li> <li>• Cirque le roux</li> </ul> 	<p><u>THÉÂTRE MAISON DE GUIGNOL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Guignol (vacances février)</li> </ul> <p><u>FESTIVAL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jazz à Vienne</li> </ul> 
<p><u>CAFÉ-THÉÂTRE LA MAISON DE GUIGNOL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bon, la bru, et la vieille bique</li> <li>• André le magnifique</li> <li>• Le mensonge n'a jamais sauvé personne</li> <li>• C'est décidé, je deviens une conasse</li> </ul> 	<p><u>RADIANT-BELLEVUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Kyle Eastwood</li> <li>• Le lac des cygnes</li> <li>• Sept ans de réflexion</li> <li>• Tutu</li> <li>• L'opposition</li> </ul> 	<p><b>VISITE DE LYON</b></p> <p>Lyon city card, Lyon city bus, Lyon city Tram, visite guidée par l'office de tourisme.</p> <p><b>JOURNÉES SKI</b></p> <p>4 journées ski sont prévues en janvier et mars</p> <p>23/01 : Courchevel vallée</p> <p>31/01 : Meribel vallée</p> <p>13/03 : Arèches Beaufort</p> <p>21/03 : Alpe d'Huez</p> <p>Les inscriptions sont possibles du 15/12 au 8/01/2021, avec une nouveauté : possibilité d'accéder aux remontées mécaniques pour les piétons.</p> <p>Inscriptions sur COSMELY et à l'accueil du COS</p>



### SOLIDARITÉ ET RESPECT

L'année 2020 qui s'achève a été marquée par des bouleversements majeurs dans nos vies, avec la pandémie de Covid 19 et ses conséquences au quotidien, parfois dramatiques, pour certains d'entre nous.

Elle a conduit à des changements politiques importants avec **l'arrivée, dans notre collectivité, d'un nouvel exécutif Vert, dont on aurait pu espérer qu'il renouvelle des pratiques ancestrales de cogestion, d'autoritarisme et d'exercice solitaire du pouvoir.**

**Mais les vieux démons ont la vie dure.** Le dialogue social reste embryonnaire. Les réorganisations de services se sont faites sans grand respect des agents, « à la va vite », créant de profonds malaises et incompréhensions.

Nous ne pouvons toujours pas nous adresser directement à vous via internet, alors qu'avec la pandémie nous avons dû suspendre nos réunions d'informations syndicales.

**Toujours aucune réponse à notre volonté de signer un accord social pour la durée du mandat politique sur des sujets majeurs :** le rattrapage des rémunérations par le haut, pour mettre fin aux discriminations salariales au sein de notre collectivité, l'avancement et les promotions toujours aussi troubles, (suite voir l'article de l'UNICAT)...

Rejoignez-nous !

[www.unsametropolede lyon.fr](http://www.unsametropolede lyon.fr)

**UNSA Grand Lyon** - 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.  
04 28 67 56 46 - [unsa@grandlyon.com](mailto:unsa@grandlyon.com)



### SOLIDARITÉ ET RESPECT (suite)

... le télétravail non abouti, alors qu'il a fait ses preuves pendant les confinements, la refonte du COS vers plus de social, les aides aux aidants familiaux enlisées, etc...

**Si les mots ont un sens pour le nouvel exécutif, alors qu'il le prouve dans les actes,** avec plus de dialogue constructif, de respect des agents, des partenaires sociaux et plus de solidarité en faveur de celles et ceux qui souffrent, dans notre collectivité comme au sein de la métropole, de maltraitance, d'isolement et d'absence de reconnaissance. C'est ce que nous vous souhaitons en cette nouvelle année avec, en priorité la santé, l'épanouissement et la reconnaissance professionnels.

**Et n'oubliez pas :**

**seuls on va plus vite, mais ensemble on est plus fort.**

**N'hésitez pas à rejoindre l'UNSA et l'UNICAT sur notre site commun : [unsametropolede lyon](http://unsametropolede lyon.fr)**

**Pour plus d'information,** n'hésitez pas à nous contacter ou à nous rejoindre sur notre site commun [www.unsametropolede lyon.com](http://www.unsametropolede lyon.com) ou sur le 06 62 24 69 39 Bruno COUDRET Secrétaire Général de l'UNICAT.



### L'eau, un bien commun !

C'est avec une grande satisfaction que la CGT a accueilli le projet de retour à la régie publique de la production et la distribution de l'eau potable.

La délégation attribuée à Véolia prendra fin en 2022, le nouvel exécutif profite donc de cette échéance pour y mettre fin.

L'eau représente un enjeu crucial dans notre société, et ne saurait être considérée comme un bien ordinaire et laissée aux mains du privé dans le but de réaliser des profits sur le dos des citoyens.

Lors de la séance du comité technique de décembre, la CGT a voté favorablement pour le retour en régie, tout en affirmant sa vigilance sur les conditions d'intégration des personnels qui la composeront. La CGT a également réaffirmé son attachement aux valeurs du service public en interpellant l'exécutif sur le retour en régie

d'autres services délégués, tels que la collecte, ou la restauration collective dans certains collèges.

**La CGT vous transmet tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle 2021 ! Qu'elle soit enfin celle de nos libertés retrouvées !**

**CGT Métropole :** 04 28 67 56 52 - [cgt.metropole@grandlyon.com](mailto:cgt.metropole@grandlyon.com)

**CGT UFICT :** 04 28 67 56 47 - [cgt.ufict.metropole@grandlyon.com](mailto:cgt.ufict.metropole@grandlyon.com)

Adresse d'accueil : Immeuble Gémellyon Sud - 59 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

Boîte Postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.

**CGT STEP CI :** 04 28 67 56 54 - [cgtstepci@yahoo.fr](mailto:cgtstepci@yahoo.fr)

Adresse accueil et postale : Bourse du travail - salle 21 - Place Guichard 69003 Lyon

<http://cgt-metropolede lyon.reference-syndicale.fr/>



### La Cfdt vous souhaite une bonne année 2021.

En 2020, malgré la situation sanitaire exceptionnelle, la section **CFDT** Métropole de Lyon a maintenu son activité : défendre les agents, être force de propositions sur diverses thématiques, siéger dans les instances, etc.

En 2021, la **CFDT** continuera à revendiquer, à se faire entendre dans les instances et à travailler en intersyndicale avec les syndicats qui portent des valeurs proches des nôtres sur des thèmes tels que : rémunération, carrière, qualité de vie au travail...

En 2021, la **CFDT** travaillera plus particulièrement sur : la nouvelle organisation de la Métropole et ses possibles répercussions sur les agents, l'élargissement du télétravail, la semaine de 4 jours, les lignes directrices de gestion qui détermineront les critères d'avancement et de promotions des agents, l'amélioration des conditions de travail des agents en nous appuyant sur les préconisations de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI). Sans oublier le pouvoir d'achat des agents.

En 2021, pour être plus forts, plus unis et mieux entendus, rejoignez la **CFDT**.

**Bonne année à toutes et tous.**

**Contactez la Cfdt :** 04 28 67 56 51 ou par mail [cfdt@grandlyon.com](mailto:cfdt@grandlyon.com)  
Blog : <https://cfdtmetropolede lyon.com>



### MEILLEURS VŒUX SOUTENABLES DE LA CFTC

La **CFTC** vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

2021 est l'année ZFE. Les véhicules utilitaires et PL au-delà de la vignette 2 n'ont plus le droit de circuler dans cette zone depuis janvier. Les communes de Lyon et Caluire sont comprises en entier. Les communes de Villeurbanne, Bron et Vénissieux n'ont que des parties à l'intérieur du périmètre du boulevard Laurent Bonneval et Pierre Semard. Des exceptions existent. Lisez le contenu de <http://www.grandlyon.com/ZFE>. Le nouvel exécutif souhaite étendre la zone ZFE aux véhicules particuliers bientôt. La **CFTC** alerte depuis 2019 que des positions dogmatiques et non pragmatiques sanctionneront nos agents. Ils n'ont pas les moyens d'acheter des voitures coutant cher en carburant crit'air 1 ou 2. Ils roulent en diesel d'occasion. Ils n'ont pas les moyens de s'équiper en électrique ! Nos agents travaillent sur les communes ZFE mais n'ont pas les moyens d'y vivre. Ils habitent même en dehors de la Métropole. **Nous alertons à nouveau qu'il faut trouver des solutions de transport et de logements aux agents permettant d'avoir un reste à vivre suffisant.**

**Syndicat CFTC** - Immeuble Gémellyon Sud

Local : 59 bld Vivier Merle - Lyon 3

Boîte Postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.

Tél : 04 28 67 56 49 - Contactez-nous par mail : [cftc@grandlyon.com](mailto:cftc@grandlyon.com)

Blog : <https://www.cftcmetropolede lyon.fr/>



### BONNE ANNÉE 2021

Après une année 2020 compliquée, la CFE-CGC vous adresse, ainsi qu'à vos proches, ses meilleurs vœux pour 2021. Que cette nouvelle année soit synonyme de bonheurs, de joies familiales. Que cette nouvelle année vous permette d'exercer tous vos talents et

contribue à votre épanouissement tant personnel que professionnel dans les meilleures conditions sanitaires et de travail possibles. C'est grâce à vous qu'il nous sera possible de poursuivre nos actions, de remettre nos valeurs au premier plan, de défendre activement l'humain et d'être force de propositions pour tous les personnels afin de travailler dans un climat le plus serein possible. Tout au long de l'année, nous aurons à cœur de défendre vos dossiers et suivre de près les chantiers majeurs qui s'annoncent pour les agents. C'est pourquoi, nous vous encourageons à venir nous rejoindre pour nous soutenir dans nos actions quotidiennes et faire valoir vos droits. Agissez et devenez acteurs de votre avenir professionnel !

#### Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon

Pour venir nous voir : Immeuble Gémellyon Sud, 59 bd Vivier Merle  
Boîte Postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.  
Tél : 04 28 67 56 45 - Email : [cgc@grandlyon.com](mailto:cgc@grandlyon.com)  
Blog : [cqcmetropoleledelyon.blogspot.fr](http://cqcmetropoleledelyon.blogspot.fr)



### 2021 : UN NOUVEAU DÉPART

Que l'horizon de cette nouvelle année 2021 rime pour vous et vos proches avec passion, énergie et réalisation de vos projets adossée à une pleine santé.

Ensemble, nous porterons encore et toujours vos intérêts aussi hauts que possible et nous veillerons à préserver des conditions de travail nécessaires à votre épanouissement.

Votre syndicat Force Ouvrière vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021

FO - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3<sup>e</sup>  
Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03  
04 28 67 56 48 - [fo@grandlyon.com](mailto:fo@grandlyon.com)



### Crise sanitaire, SUD revendique :

- une information claire sur les conditions d'aération des locaux (fenêtres, climatisation, renouvellement de l'air...),
- la reconnaissance de la contamination au COVID en accident du travail ou en maladie professionnelle,

- le maintien en Autorisation Spéciale d'Absence de l'ensemble des agent.es porteurs.euses d'une maladie chronique qui le souhaitent,
- le maintien des ASA pour les personnes cohabitant.es avec une personne vulnérable,
- la prise en charge par les employeurs des matériels et autres frais inhérents à la mise en place du télétravail,
- la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels dans chaque service pour prendre en compte l'avis des agent.es et adapter l'organisation du travail aux différentes situations,
- le renforcement des équipes de la médecine du travail,
- le placement en ASA des agent.es positif.es au COVID et asymptomatiques puisque leur éviction est une question de santé publique,
- l'abrogation de la journée de carence.

SUD - 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.  
04 28 67 56 57 - [sud@grandlyon.com](mailto:sud@grandlyon.com)



### Rencontre avec les nouveaux élus

La FA avait été reçue par la nouvelle Vice-Présidente au personnel ainsi que la nouvelle Directrice Générale des services.

Lors de cette rencontre, nous avons beaucoup insisté sur la nécessité d'un dialogue social de qualité ce qui semblait être un souhait partagé.

Nous avons aussi évoqué l'un des points plus qu'essentiel, les conditions de travail de l'ensemble des agents, d'où l'importance d'organiser plus régulièrement des visites de CHS au sein des services.

Nous avons émis le souhait que la collectivité soit très attentive aux façons de travailler (risques physiques) mais aussi aux espaces de travail souvent trop exigus, et qui ne permettent pas d'effectuer ses missions sereinement.

Une autre demande de la FA concerne l'augmentation des tickets restaurant, celle-ci pourrait être immédiatement de 1 euro et réactualisée au cours du mandat.

**DERNIÈRE INFO : les tickets restaurant 2020 non utilisés pourront l'être exceptionnellement jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021 au lieu du 31 janvier 2021.**

FA - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3<sup>e</sup>  
Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03  
04 28 67 56 50 - [fafpt@grandlyon.com](mailto:fafpt@grandlyon.com)



La FSU vous souhaite à toutes et tous une Bonne Année 2021.

Suivez l'actualité syndicale sur notre site : [snuter-fsu.fr](http://snuter-fsu.fr)

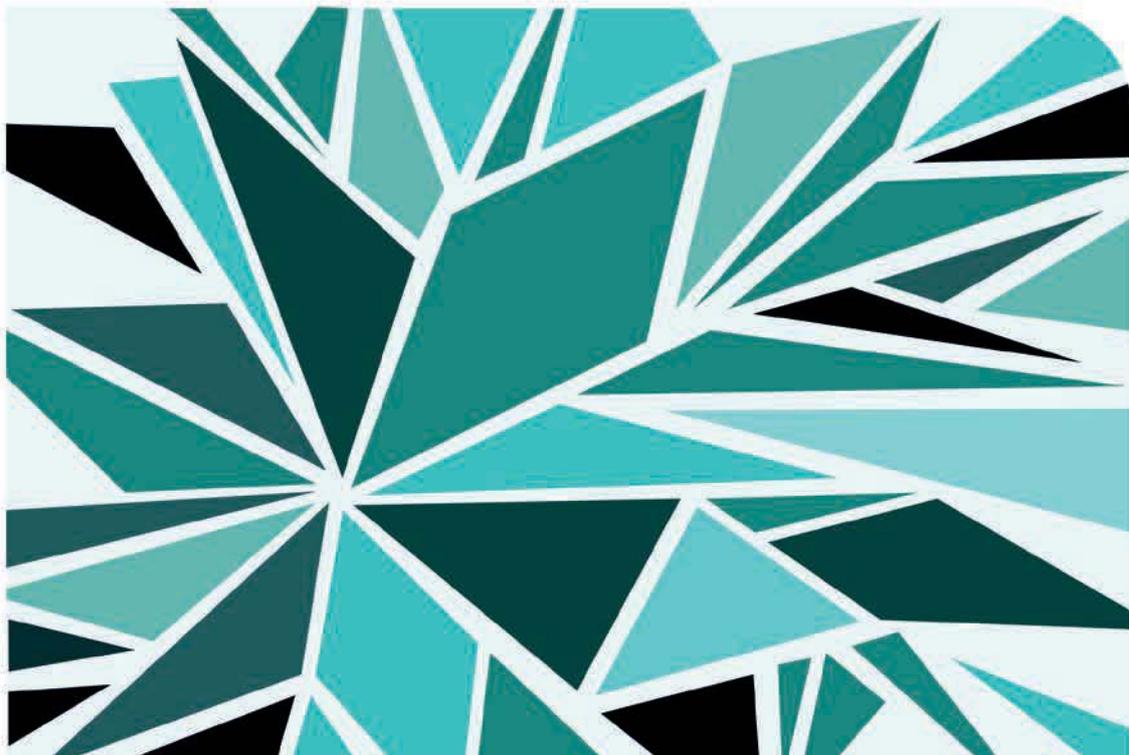
FSU - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3<sup>e</sup>  
Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex  
04 28 67 56 55 - Port. 07 63 07 86 85 - [FSU@grandlyon.com](mailto:FSU@grandlyon.com)



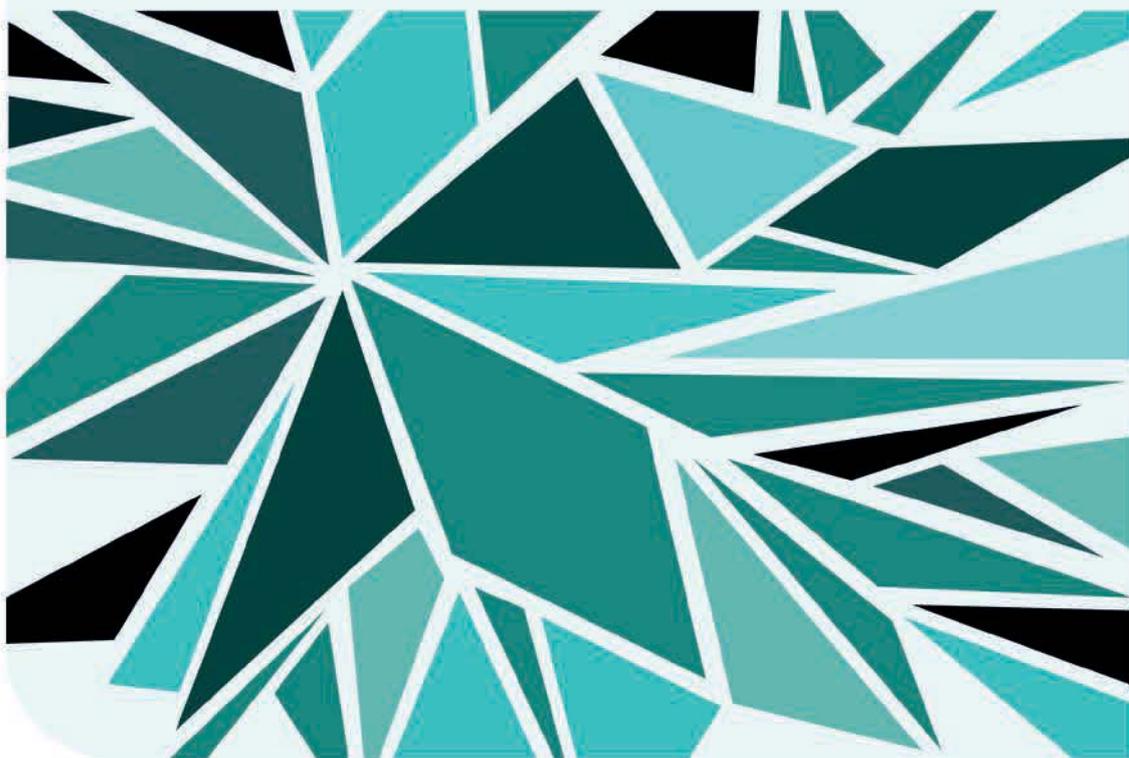
Notre manager est spécialiste de l'organisation et de la défense de son service. Soit. Dans ce cas ne peut-il pas faire confiance à notre expertise professionnelle ?

CNT - 44 rue Burdeau 69001 Lyon  
06 76 16 38 17 - [cnt@grandlyon.com](mailto:cnt@grandlyon.com)

> 2021



**MEILLEURS VŒUX AUX AGENTS DE LA MÉTROPOLE DE LYON**



**COM<sup>2</sup>**  
**INTERNE**

**GRANDLYON**  
la métropole